

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE LAVIOLETTE-SAINT-MAURICE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 13 janvier 2025 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Dix (10) personnes assistent à cette assemblée.

Sont présents, monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, madame Marylène Ménard, conseillère, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et monsieur Clément Pratte, conseiller formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Madame Myriam Gélinas, greffière adjointe, est aussi présente et agit comme secrétaire de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2025-01-001**

- 1. Ouverture de la séance ordinaire**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 5 décembre 2024, de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 9 décembre 2024**
- 4. Correspondances**
- 5. Administration générale**
 - 5.1 Adoption de la liste des comptes
 - 5.2 Mandat de vérification externe
 - 5.3 Autorisation d'un emprunt au fonds de roulement
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Amélioration de la couverture cellulaire
- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Intervention à réaliser sur une route du ministère des Transports du Québec
- 8. Hygiène du milieu**
- 9. Santé et bien-être**
- 10. Aménagement et urbanisme**
- 11. Loisirs et culture**
- 12. Autres sujets**
- 13. Représentations**
 - 13.1 Autorisation de représentation à la cour
- 14. Période d'information**
- 15. Période de questions**
- 16. Levée de la séance ordinaire**

Sur proposition de monsieur Jacques Trépanier, appuyé par madame Marylène Ménard et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2024, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2024
2025-01-002

Considérant que les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 5 décembre 2024, de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 9 décembre 2024 ont été remis à chacun des membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance ordinaire.

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Duchemin, appuyé par monsieur Clément Pratte et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 5 décembre 2024, de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 9 décembre 2024 soient adoptés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. CORRESPONDANCES

Aucune correspondance.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES
2025-01-003

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur Clément Pratte et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes soumise pour approbation qui totalise une somme de 525 932,13 \$ pour l'année 2024 et une somme de 227 395,60 \$ pour l'année 2025 et d'autoriser la trésorière adjointe à les payer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2 MANDAT DE VÉRIFICATION EXTERNE
2025-01-004

Considérant qu'en vertu des dispositions du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal doit procéder à la nomination d'un vérificateur externe.

Considérant qu'il y a lieu de reconduire, pour l'exercice financier 2024, le mandat de la firme qui a procédé à la vérification de l'exercice précédent.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Trépanier, appuyé par madame Marylène Ménard et résolu à l'unanimité de confier le mandat de vérification externe pour l'exercice financier 2024 à la firme comptable « Mallette ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**5.3 AUTORISATION D'UN EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT
2025-01-005**

Considérant l'article 1094 du *Code municipal du Québec*.

Considérant les besoins de financement de dépenses en immobilisations pour l'exercice financier 2025.

En conséquence, il est proposé par madame Marylène Ménard, appuyé par monsieur Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité :

- que soit autorisé un emprunt au fonds de roulement pour la somme maximale de cent soixante-trois mille huit cent dollars (163 800\$) pour permettre le financement des dépenses suivantes :

DÉPENSE	MONTANT
Achat et installation de purges (3)	4 100 \$
Aménagement de la vitrine - salle paroissiale	2 500 \$
Éclairage public - ajouts de nouvelles lumières	6 000 \$
Équipements pour événements culturels et camp de jour	6 150 \$
Équipements pour le service des travaux publics	26 550 \$
Équipements pour le service incendie	9 900 \$
Habillement pompiers (bunkers et bottes)	22 650 \$
Mobiliers de bureau et matériels informatiques	7 500 \$
Pancarte d'identification des commerçants - Parc industriel	6 000 \$
Rayonnages pour les dômes - garage entretien, parcs et espaces verts	5 750 \$
Réaménagement de l'espace bureau à la réception - hôtel de ville	7 200 \$
Réaménagement des équipements des véhicules incendie	3 000 \$
Recherche en eau	25 000 \$
Remplacement du plancher – PSC	6 500 \$
Site internet	25 000 \$
TOTAL	163 800 \$

- que le tout soit amorti sur cinq (5) ans, tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

ANNÉE	AMORTISSEMENT 5 ANS
2026	32 760 \$
2027	32 760 \$
2028	32 760 \$
2029	32 760 \$
2030	32 760 \$
TOTAL	163 800 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE CELLULAIRE 2025-01-006

Considérant que la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs.

Considérant que le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre.

Considérant que des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants.

Considérant que la procédure CPC-2-0-17 du conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible.

Considérant que cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure.

Considérant que le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région.

Considérant que malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population.

En conséquence, il est proposé par madame Julie Régis, appuyé par madame Marylène Ménard et résolu à l'unanimité de :

- Demander au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois d'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

- De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;
- De transmettre copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 INTERVENTION À RÉALISER SUR UNE ROUTE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 2025-01-007

Considérant que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité durant l'année 2025 peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité :

- Que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2025;
- Que la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;
- Que la Municipalité nomme monsieur Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier et monsieur Daniel Denis, directeur des travaux publics, à titre de représentants autorisés à signer les documents soumis par le ministère des Transports du Québec pour lesdits travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point.

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun point.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Aucun point.

11. LOISIRS ET CULTURE

Aucun point.

12. AUTRES SUJETS

Aucun point.

13. REPRÉSENTATIONS

**13.1 AUTORISATION DE REPRÉSENTATION À LA COUR
2025-01-008**

Considérant que la Municipalité souhaite déléguer le mandat de la représenter en Cour lors de procédures judiciaires.

Considérant les procédures ou dossiers actifs et futurs.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Trépanier, appuyé par monsieur Clément Pratte et résolu à l'unanimité que M. Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à représenter la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel lors de poursuites ou toutes autres procédures judiciaires à la Cour impliquant celle-ci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. PÉRIODE D'INFORMATIONS

Les membres du conseil fournissent des informations aux citoyens sur divers sujets de la Municipalité en regard de leurs responsabilités et dossiers respectifs.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens s'adressent au conseil municipal relativement à certains sujets et ils reçoivent des réponses à leurs questions.

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2025-01-009**

Il est proposé par madame Julie Régis, appuyé par monsieur Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 19h58.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

S/ _____
Maire

S/ _____
Greffière adjointe

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

S/ _____
Maire
